

# APPN - RAID NATURE CHAMPIONNAT TERRITORIAL

## Mercredi 18 OCTOBRE 2023 à SAINT PEVER (22)

**IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.  
Avant chaque compétition territoriale  
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE  
pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.**

<b>LIEU PRECIS :</b>	<b>Forêt départementale de Bois Meur Avaugour SAINT PEVER (22))</b>
<b>RENDEZ-VOUS :</b>	<b>9 h 30</b>
<b>DEBUT DE COMPETITION :</b>	<b>10 h 45</b>
<b>FIN DE COMPETITION :</b>	<b>17 h 00</b>

**LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT**

 <p>UGSEL Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique</p>	<p><b>CETTE EPREUVE EST <u>QUALIFICATIVE</u> <u>AU CHAMPIONNAT NATIONAL</u></b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

# CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE RAID NATURE TOUTES CATEGORIES

**Mercredi 18 OCTOBRE 2023 à SAINT PEVER (22)**



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de **CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE** pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

<b>Date limite <i>STRICTE</i> des inscriptions :</b>	<b>jeudi 12 OCTOBRE 2023</b>
<b>LIEU :</b>	<b>Forêt départementale de Bois Meur Avaugour SAINT PEVER (22)</b>
<b>RESPONSABLE DE LA COMPETITION :</b>	<b>Guillaume PERRAULT – 06.59.97.04.43</b> <b>à contacter en cas de souci (sauf inscriptions)</b> Etablissement : St Pierre PLOEUC L'HERMITAGE <a href="#">Envoyer un courriel à Guillaume</a>
<b>RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :</b>	<b>Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65</b> Directeur Régional de l'Ugsel Bretagne
<b>RENDEZ-VOUS :</b>	<b>9 h 30</b>
<b>DEBUT DE COMPETITION :</b>	<b>10 h 45 IMPERATIF</b>
<b>FIN DE COMPETITION :</b>	<b>17 h 00</b>

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.**

## **SITUATION ET ACCES :**

Forêt départementale de Bois Meur Avaugour -**SAINT PEVER (22)**  
Parking de la ferme du Bois Meur (voir plan)

## **PARKING :**

Parking et stationnement sur place.  
Prévoir une tente par établissement en cas d'intempéries  
(Toilettes sèches sur place)

# LICENCES

## **LICENCE SPORTIVE :**

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.  
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

## **LICENCE ENCADRANT :**

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

# JURY

Afin de pouvoir attribuer les postes de sécurité, il est IMPORTANT de connaître à l'avance le nombre et le nom des professeurs EPS présents. Pour ce faire, merci de communiquer par téléphone le nombre de personnes disponibles qui se déplaceront pour cette compétition à Guillaume (06 59 97 04 43).

# USPORT

**INSCRIPTIONS :** Usport OBLIGATOIRE du fait de l'aspect qualificatif au national de RAID.  
Faire TOUT CE QU'IL EST POSSIBLE pour que la REMONTEE DES ELEVES de l'établissement sur GABRIEL SOIT FAITE POUR LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION.  
En cas de souci, ne pas hésiter à contacter le secrétariat du comité.

✍ Pour le [Finistère et les Côtes d'Armor](#), les qualifications se font à l'issue des compétitions départementales selon les quotas en vigueur. **En cas de demande de QE, s'adresser directement à ces secrétariats départementaux avant les compétitions départementales.**

En se plaçant au niveau territoire, il sera possible de **modifier la composition des équipes entre le 13 et le 16 octobre 2023 -23h55**

✍ Pour le [Morbihan et l'Ille et Vilaine](#), les engagements doivent se faire sur USPORT directement au niveau territoire. Pour tout souci d'inscription, contacter directement ces secrétariats départementaux.

**Date limite d'inscription : Jeudi 12 OCTOBRE 2023-23h55.**

En se plaçant au niveau territoire, il sera possible de **modifier la composition des équipes entre le 13 et le 16 octobre 2023 -23h55**

## **SOUCI D'INSCRIPTION ou MODIFICATION DE COMPOSITION D'EQUIPE :**

Il est impossible de modifier les compositions d'équipes sur Usport.

Dans ce cas, il faut signaler le plus tôt possible la ou les modifications de noms au secrétariat de l'UGSEL Bretagne par courriel : [ugsel.bretagne@e-c.bzh](mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh).

Le secrétariat de l'UGSEL Bretagne transmettra l'information aux organisateurs de la compétition.

Pour ces remplaçant(e)s non-inscrit(e)s sur Usport, prévoir une attestation signée du chef d'établissement précisant que ces élèves sont bien inscrit(e)s dans l'établissement.

# COMPETITION : GESTION & DEROULEMENT

## **CATEGORIES :**

TRIOS MIXTES OBLIGATOIRES :

- BF/BG pour les élèves nés en 2011-2012 et 2013-2014 (PF/PG de collège)
- MF/MG pour les élèves nés en 2008 (CF/CG de collège) – 2009 et 2010
- CJF/CJG pour les élèves nés en 2004-2005-2006-2007-2008.

## SURCLASSEMENT/INTEGRATION :

### Rappel du règlement :

Un établissement qui n'a pas d'équipe dans la catégorie peut surclasser un élève de 2<sup>e</sup> année de sa catégorie :

- Surclassement d'1 benjamin·e 2<sup>e</sup> année dans une équipe minime.
- Surclassement d'1 minime 2<sup>e</sup> année dans une équipe cadette/junior.

Un certificat médical de surclassement est obligatoire.

Un(e) seul(e) cadet(te) 1<sup>er</sup> année scolarisé(e) dans une structure collège pourra courir avec l'équipe minime de la même AS.

**Cette option est INTERDITE aux collèges/lycées.**

## PROGRAMME : épreuves APPN enchaînées. **BIEN LIRE LE REGLEMENT**

Horaire	Consignes	Remarques
09h30 10h15	-Arrivée sur le lieu de rendez-vous -Accueil /Confirmation des inscriptions + <b>présentation des licences</b> -Récupération des ; DOSSARDS + PLAQUES + PUCES SPORTIDENT + ROAD BOOK. -contrôle des VTT <b>obligatoire</b> -Mise en place des VTT pour le RAID (2 VTT par trio) <b>prévoir vos épingles à nourrice et colliers pour la plaque VTT</b>	Préparer votre liste d'élèves présents et absents avant d'arriver : noter les changements de trios sur la feuille. Vérification des équipements de vos concurrents (eau (minimum 0,5l), barres de céréales, gels, boussole, sifflet, casque norme NF). <b>Application des protocoles PASS CO et VTT</b>
10h30	Briefing	Vérifier que les puces SPORTIDENT de vos élèves sont bien fixées
10h30 à 11h00	Échauffement libre	Responsabilité = enseignants de chaque établissement
10h45	Début du RAID MULTISPORTS = épreuves enchaînées avec départ en masse par catégories à 10h45, 11H00 et 11h15. <b>ordre des épreuves pour tous =</b> <b>départ en masse – TRAIL – COURSE D'ORIENTATION EN PUZZLE – RUN AND BIKE EN ROAD BOOK PHOTOS – EPREUVE CO MEMO– RUN AND BIKE EN SUIVI D'ITINERAIRES – (RAVITO) - TRAIL - COURSE AU SCORE - RUN AND BIKE EN SUIVI D'ITINERAIRES – MONTEE INFERNALE – RUN AND BIKE JALONNE -LABYRINTH'O -ARRIVEE – TIR LASER BONUS APRES L'ARRIVEE</b> Une zone ravitaillement sera prévue sur le circuit (ravito). Les élèves pourront se munir de barres énergétiques, gels et/ou pâtes de fruits dans leur sac à dos ou camelbak. Les enseignants pourront participer au ravitaillement de leurs élèves s'ils le souhaitent (4 km du départ ENVIRON) accessible en véhicule).	<b>Ne rien laisser traîner, ramasser tous ses déchets sur le circuit et dans la zone de ravitaillement.</b>
13h30	Arrivée des premiers concurrents.	<b>Assurez-vous de l'état de santé de vos élèves à leur arrivée.</b>
15h30	Arrivée des derniers concurrents.	<b>Pas d'élèves isolés !</b> <b>Protection civile sur place en cas de doute !</b>
15h30 16h30	Dé-balisage, récupération des dossards et plaques, rangement du matériel. Classements et remise des récompenses.	<b>Veiller à ne rien oublier, ramasser ses déchets (papiers, bouteilles, emballages divers)</b>
<b>Pour le bon déroulement de cette journée, veuillez respecter les horaires</b>		

## EPREUVES :

Voir règlement territorial MAJ 13/09/2023

## MATERIEL :

- Les VTT doivent être en bon état de marche.
- Boussole permettant de prendre un cap.
- L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ d'un trio si les vélos ne sont pas en bon état.
- L'organisateur ne fournit pas d'assistance mécanique.
- Chaque concurrent sera équipé d'un dossard au numéro identique à ceux des VTT (2 VTT par équipe).
- Prévoir un système de fixation de la plaque VTT (cordes, serres flex).

## SECURITE :

**Le port du casque sur la tête est obligatoire pour les 3 concurrents  
TOUT AU LONG DU RAID.**

Le port du casque doit être contrôlé par les enseignants pour bien vérifier la manière dont les élèves ajustent les sangles.

Le non-respect de cette règle de sécurité entraînera la disqualification immédiate de ou des élèves contrevenants et, par voie de conséquence, de leur(s) équipe(s).

## DIVERS :

- 1) Prévoir le pique-nique et ravitaillement (liaison RUN & BIKE'0 – TRAIL - CO SCORE).
- 2) Prévoir un change après les épreuves
- 3) Maillot de l'établissement obligatoire (épreuves et podium). Maillot de club interdit.
- 4) Vestiaire filles disponible (tente UGSEL). Prévoir une tente par établissement afin de rassembler les tenues.

## DISCIPLINE - PROPRETE :

**PAR RESPECT des PERSONNES et des SITES mis à disposition de l'UgseL,  
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES**

**doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX**



# COMPETITION NATIONALE



<b>Date limite des championnats territoriaux :</b>	<b>1er MAI 2024</b>
<b>Commission de qualification :</b>	<b>3 MAI 2024</b>
<b>DATES :</b>	<b>5 au 7 juin 2024</b>
<b>LIEU :</b>	<b>GUERLEDAN (22)</b>

## QUALIFICATIONS :

Seule la formule ELITE est qualificative à ce championnat national.

Le territoire dispose d'un quota défini comme suit :

3 équipes mixtes BF/BG.

3 équipes mixtes MF/MG.

3 équipes mixtes CJF/CJG.

La commission de qualification pourra réattribuer les éventuels quotas non utilisés par certains territoires à d'autres territoires.

## PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugse nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

\* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale. En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

\* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une et/ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional.

Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

**ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...**

CONSEIL

## DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

*Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :*

*1- La circulaire du championnat.*

*2- Le programme du championnat,*

*3- La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.*

*Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.*

*NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.*

L'Ugse Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.  
Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

ugselbretagneraidnatureugselbretagneraidnatureugselbretagneraidnature

**Secrétariat UGSEL Bretagne** : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01  
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : [ugsel.bretagne@e-c.bzh](mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh) – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>  
**Ugse nationale** – Site : <http://www.ugsel.org>